



Le Conseil d'Etat

3588-2025

Département fédéral des finances (DFF)
Madame Karin Keller-Sutter
Présidente de la Confédération
Secrétariat général
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : consultation relative à la modification de l'ordonnance sur les fonds propres (mise en œuvre des mesures proposées dans le rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques et le rapport de la Commission d'enquête parlementaire)

Madame la Présidente,

Nous nous référons à votre courrier du 6 juin 2025, par lequel vous nous avez invités à prendre position sur la consultation mentionnée sous concerne, et nous vous en remercions.

De manière générale, nous soutenons l'objectif poursuivi par ce projet qui vise à renforcer la stabilité et la résilience du système bancaire suisse, dans la continuité des recommandations du Conseil fédéral (rapport sur la stabilité des banques du 10 avril 2024) et de la Commission d'enquête parlementaire (rapport du 17 décembre 2024). Les mesures proposées répondent à des lacunes mises en évidence lors de la crise de Credit Suisse et constituent un pas important pour améliorer la capacité de prévention et de gestion des crises bancaires. Par ailleurs, elles contribuent à la stabilité du système financier et réduisent ainsi les risques pour l'État, l'économie et les contribuables.

Toutefois, nous souhaitons formuler deux réserves :

1. Compétitivité internationale : certaines dispositions, en particulier celles relatives à la mesure n°18 du rapport sur la stabilité des banques, vont au-delà des standards internationaux, ce qui crée un désavantage compétitif pour les établissements suisses et érode l'attractivité de la place financière. Dans un contexte de forte concurrence internationale, un tel surcroît réglementaire apparaît disproportionné et contre-productif.
2. Proportionnalité : le projet s'applique à toutes les banques, y compris celles qui ne présentent pas de risque systémique. Cette extension entraîne des coûts de mise en conformité pour des établissements de petite ou moyenne taille, sans réel bénéfice pour la stabilité du système. Cela crée des charges supplémentaires non nécessaires et susceptibles d'être répercutées sur les entreprises et les ménages, en particulier via un renchérissement du crédit. Ce problème majeur de proportionnalité dilue l'objectif initial et constitue un frein à l'économie réelle.

Par ailleurs, nous tenons à souligner les effets négatifs sur les recettes fiscales cantonales et fédérales qu'un renchérissement structurel du crédit peut avoir, en particulier en raison du fait que le secteur du négoce de matières premières sera particulièrement touché. En effet, la présence à Genève d'acteurs financiers spécialisés dans le financement du négoce (*trade finance*) constitue un atout historique du canton et joue un rôle déterminant dans l'attractivité et le maintien des entreprises du secteur. Cet avantage compétitif risque de très sérieusement décroître si les coûts de financement augmentent davantage à ce qui peut être observé sur les marchés concurrents.

En résumé, nous soutenons l'objectif de renforcer la stabilité bancaire, mais appelons à une mise en œuvre plus ciblée et proportionnée, centrée sur les banques systémiques et davantage harmonisée avec le cadre international, afin de préserver la compétitivité de la place financière suisse.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :

Thierry Apothéloz